

PROJET DE LOI

N° 15

adopté

le 26 octobre 1978

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée sur l'encouragement et la protection des investissements, signé à Paris le 28 décembre 1977.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 520 (1977-1978) et 39 (1978-1979).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée sur l'encouragement et la protection des investissements, signé à Paris le 28 décembre 1977, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 octobre 1978.

Le Président,

***Signé* : ALAIN POHER.**

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 520 (1977-1978), Sénat.